

Les positions administratives

Position d'activité, détachement, disponibilité, congé parental...
être au point sur ces différentes voies de mobilité



Objectifs

- Distinguer les différentes positions administratives et leurs implications sur la carrière, la rémunération et les droits
- Gérer avec rigueur les mobilités statutaires des agents : sécuriser la gestion des détachements, intégrations directes et réintégrations en maîtrisant les procédures, délais et incidences sur la double carrière
- Professionaliser les pratiques RH liées aux mobilités et absences : apporter des réponses sécurisées et pratiques aux situations complexes



Agents ou responsables d'un service RH dans la fonction publique



Prérequis
Aucun



Durée
1 jour



Prix
750 € Net
(Exonération de TVA)
(Prix par stagiaire)



- Une formation intégrant les dernières actualités statutaires
- Une formation opérationnelle illustrée par des cas pratiques

Introduction

- Organisation statutaire de la fonction publique
- Les impacts de la loi de transformation de la fonction publique
- Les textes applicables depuis l'entrée en vigueur du code général de la fonction publique
- Position administrative et mobilité : définition
- Les différents types de mobilité

La position d'activité

- Notion et définition
- Droits à absences liés à l'activité : congés, autorisations d'absence, décharges de service etc.
- Temps de travail: notion de temps complet, temps incomplet / non complet, temps partiel

La mise à disposition

- Définition
- Les différents cas de mise à disposition
- Les conditions de la mise à disposition
- La fin de la mise à disposition

Le détachement

- Définition
- Les différentes hypothèses de détachement
- Conditions d'octroi - procédure
- Situation de l'agent en détachement
- Le principe de la double carrière
- Réintroduction après détachement
- Le cas particulier de l'intégration directe

La disponibilité

- Définition
- Les différents motifs de disponibilité
- Conditions d'octroi – procédure
- Situation de l'agent en disponibilité
- Les nouvelles règles en termes de carrière
- Le cas spécifique de la disponibilité pour convenances personnelles
- Les conditions de réintroduction
- Paiement des allocations d'aide au retour à l'emploi

Le congé parental

- Définition
- Condition d'octroi
- Situation de l'agent en congé parental
- Réintroduction
- Quid du nouveau congé familial

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENCES ENTRE MUTATION, MISE À DISPOSITION, DÉTACHEMENT

QUIZ DE VALIDATION DES ACQUIS